



Procès-verbal du Conseil d'Administration Collège PAUL DOUMER Nort-sur-Erdre

Date de la séance : jeudi 13 février 2020	Séance : <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire <input type="checkbox"/> extra-ordinaire
Heure de la séance 18h00	Séance n° 3
Date d'envoi des convocations : vendredi 7 février 2020	

Ordre du jour :

- 1- désignation d'un secrétaire de séance
- 2- approbation de l'ordre du jour
- 3- approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 31/01/2020
- 4- Chapitre pédagogique :
 - point information sur le calendrier
 - présentation des orientations de répartition de la DHG (dotation horaire globale) dans la perspective de la définition des BMP (bloc de moyens provisoires), CSD(complément de service donné), CSR(complément de service reçu), et demandes de créations de postes, pour la préparation du TRMD (tableau de répartition des moyens par discipline) pour la rentrée 2020
 - fiches actions :
 - actualisation de la fiche projet pour l'échange avec l'Allemagne
 - projet Kangourou
 - projet HG-EMC 5ème : visite du château de Châteaubriant
- 5- Chapitre administratif :
 - principe unique de vote par correspondance pour l'élection des parents au Conseil d'Administration
- 6- Chapitre financier :
 - DBM pour information
 - contrat de maintenance Hexatel
 - contrat de maintenance ascenseur
 - contrat Delta surveillance (à confirmer)
 - contrat abonnement Orange - ligne IP
- 7- Questions diverses.

NOMS	Signature	Nbre :	
Présidente : Mme Karine CORBEAU		Total des membres du CA :	29
Secrétaire : Mme MARY représentants de la direction)		Quorum :	15
Pour mémoire :		Membres avec voix délibérative	16
CA2 : M MALAVASI		membres sans voix délibérative	0
CA1 : M LEPINE		membres invités	0
CA5 : Mme CHO			

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Année scolaire 2019-2020

Liste d'émargement : CA n° 3 du 13/02/2020

Représentants de l'administration :

Madame Karine CORBEAU	P
Madame Gaëlle MARY	P
Madame Séverine AZZAM	P
Monsieur Anthony MALAVASI	absent excusé

Représentants du Conseil Départemental :

Monsieur BESNIER	absent excusé
Monsieur Michel MENARD	absent

Représentants de la municipalité :

Madame GUÉRON	P
Monsieur DAUVÉ	P

Personnalité qualifiée :

Représentants des personnels enseignants :

Madame Marlène COSNIER	P
Madame Corinne MAURIN	P
Monsieur Sébastien GUILLOU	P
Madame Florence BAZIN	P
Madame Adeline GOYAT	P
Madame Emmanuelle CHO	P
Madame Noémie ZBIKOWSKI	P

Représentants des agents :

Madame Annie HALLIER	
Madame Charlène HEBERT	P
Madame Nathalie UNVOAS	

Représentants des parents d'élèves

Monsieur Sébastien MAURAT	
Madame Anne MOTTET	P
Madame Claire JULIA	p
Madame Chrystelle BIDAU	p
Monsieur Antoine LEPINE	P
Monsieur Ludovic HOUZÉ	
Madame Aurélie DODET	P

Représentants des élèves

Monsieur Thomas BIARD	
Madame Jeanne TRIVIERE	absente excusée
Monsieur Noah DERBREE-BONE	absent excusé
Supp : Erin FOURNY-SEVELLEC	P
Supp : Théo GOMEL	P

avant l'élection.

Les déclarations de candidature signées par les candidats lui sont remises dix jours francs avant l'ouverture du scrutin. Ces différents documents sont affichés dans un lieu facilement accessible aux personnels et aux parents. Pour les élections des représentants des personnels et des parents d'élèves, les listes peuvent comporter au plus un nombre égal au double du nombre des sièges à pourvoir. Ce nombre ne peut être inférieur à deux noms. Les candidats sont inscrits sans mention de la qualité de titulaire et de suppléant. Les électeurs votent pour une liste sans panachage ni radiation. Les élus sont désignés selon l'ordre de présentation de la liste. Il est désigné au maximum autant de suppléants que de titulaires. En cas d'empêchement provisoire de membres titulaires, il est fait appel aux suppléants dans l'ordre de la liste.

Si un candidat se désiste moins de huit jours francs avant l'ouverture du scrutin, il ne peut être remplacé. Lorsque le scrutin est uninominal, le nom de chaque candidat est accompagné de celui de son suppléant.

Le matériel de vote est envoyé aux électeurs six jours au moins avant la date du scrutin.

Le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou, pour l'élection des représentants des parents d'élèves, exclusivement par correspondance sur décision du chef d'établissement, après consultation du conseil d'administration.

Les votes sont personnels et secrets.

Le chef d'établissement fixe la date du scrutin et les heures d'ouverture du bureau de vote sans que celles-ci puissent être inférieures à quatre heures consécutives pour les parents d'élèves et à huit heures consécutives pour les personnels. Il reçoit pour le vote par correspondance les bulletins sous double enveloppe, organise le dépouillement public et en publie les résultats.

Les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la proclamation des résultats devant le recteur d'académie. Celui-ci statue dans un délai de huit jours à l'issue duquel, à défaut de décision, la demande est réputée rejetée.

6 - Chapitre financier

6.1- DBM pour information

Opérations 1 à 5 : écritures comptables liées à l'échange en Espagne, au projet Erasmus et à l'échange en Allemagne

3.2 - contrats et conventions (VOTE)

Madame la Principale présente le contrat de maintenance HEXATEL pour 1299.60€ TTC, avec prise d'effet 1 an après la date de mise en service de l'installation téléphonique.

Vote des membres du CA . **19 pour** **0 contre** **0 abstention**

Contrat de maintenance de l'ascenseur pour 599.20€, pour une durée de 1 an et 9 mois, jusqu'au 31/12/2021

Vote des membres du CA . **19 pour** **0 contre** **0 abstention**

Contrat Delta surveillance : contrat de télésurveillance et de maintenance de la télésurveillance, pour un montant de 160€ par mois HT.

Vote des membres du CA . **19 pour** **0 contre** **0 abstention**

Ligne IP par l'intermédiaire de Orange

Vote des membres du CA . **19 pour** **0 contre** **0 abstention**

Questions diverses :

Aucune « questions diverses » n'ont été adressées. Les représentants des parents d'élèves restent en attente des réponses posées au CA de novembre (CA n° 1) concernant notamment les transports et la plateforme de transports scolaires.

M.Dauve indique que des premiers contacts entre les différentes parties prenantes ont eu lieu mais il n'y a pas encore de dates de réunion prévues associant les fédérations de parents d'élèves.

FIN DE SÉANCE A 19h10

répartition de la dotation elle-même.

En effet, dans les prochains mois, le dialogue va se poursuivre avec les autorités académiques pour ajuster les besoins et la définition des BMP, CSR, CSD.

La principale précise que cette ventilation des moyens établie est communiquée au sein de l'établissement pour information de chacun, fait apparaître différentes mesures qui figurent sur le tableau présenté :

- Des temps de co-enseignement et/ou de travail à 2 professeurs pour 1 classe, en français, HG, LV1, et mathématiques,
- Les 2 groupes « surnuméraires en allemand en 5^{ème} et 3^{ème}
- LCA proposé en 5^{ème}, puis 4^{ème} et 3^{ème} avec l'introduction du grec
- LCE en HG et anglais
- Le tutorat
- L'action EPS en ULIS
- Les groupes en sciences

On observe ainsi la demande de création de 2 postes, 1 en anglais et 1 en mathématiques, sachant que, quand bien même les professeurs en poste avec temps partiel, actuellement, revenaient tous à 100% de leur quotité horaire, il resterait encore des heures à ventiler en HSA. La pérennité des postes dont la création est demandée a donc été prise en compte. Mme la principale précise qu'elle a longuement échangé sur ces thématiques spécifiques, avec les services de la DOS.

Cette première approche permet de présenter une répartition HP/HSA soit 764 HP et 30 HSA pour une enveloppe de 794 heures + 11 IMP qui est en phase avec la dotation attribuée.

La dotation sera stabilisée en juin et son emploi précis sera alors soumis au vote du CA.

Les membres du CA demandent la création de 2 postes 19 pour 0 contre 0 abstention

4 4.3 : Fiches actions :

- Actualisation de la fiche action concernant le voyage en Allemagne : vote d'une régie de 500€

Vote des membres du CA : 19 pour 0 contre 0 abstention

- présentation de la fiche Kangourou des mathématiques

Pour tous les 6èmes, et pour les élèves volontaires des autres niveaux.

1h d'épreuves de mathématiques, le jeudi 19 mars 2020.

2 euros par famille pour les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, avec une demande de prise en charge financière par le FSE de 1€.

Vote des membres du CA : 19 pour 0 contre 0 abstention

- Projet 5^{ème} : HG-EMC visite du château de Chateaubriant (du Château fort à la Renaissance), dans le cadre d'un EPI
- Actualisation de la fiche de l'échange ERASMUS + avec Bologne : mise en place d'une régie de 3008€ et actualisation de 2 nouveaux élèves (en lieu et place de 2 autres, initialement prévus, mais ne venant pas - courriers des familles)

Vote des membres du CA : 19 pour 0 contre 0 abstention

5- chapitre administratif

5 Principe unique de vote par correspondance pour l'élection des parents au conseil d'administration

Approbation du principe unique de vote par correspondance pour l'élection des parents au conseil d'administration conformément à l'article R421-30 (décision du chef d'établissement après consultation du conseil d'administration)

Vote des membres du CA : 19 pour .. 0 contre .. 0 abstention

Article R421-30 Modifié par Décret n°2019-838 du 19 août 2019 - art. 4

L'élection des représentants des personnels, celle des représentants des parents d'élèves et celle des élèves comme délégués de classe sont effectuées au plus tard avant la fin de la septième semaine de l'année scolaire.

Le chef d'établissement dresse, pour chacun des collèges définis à l'article R. 421-26, la liste électorale, vingt jours

Le quorum étant atteint avec 16 de ses membres présents, Mme la principale ouvre la séance à 18h10.

1- APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR (VOTE)

Mme la Principale donne lecture de l'ordre du jour, préalablement adressé aux membres du CA. Celui-ci sera modifié :

- Le PV du CA n°2 sera adressé exceptionnellement ultérieurement, et approuvé lors du prochain CA du 03/03/2020.

L'ordre du jour, et sa modification est approuvée

16 pour 0 contre 0 abstention

Mme la Principale évoque de façon liminaire que la commission permanente a été réunie le 30 janvier 2020 en présence de la Principale, de la gestionnaire, Mmes Fontaine, Butel, Rougé, M. Watrelot représentants des professeurs), Monsieur Derbree-Bone, représentant des élèves ainsi que Mme Mottet (FCPE).

Mme la Principale précise que le point abordé pour préparer le CA du 13 février 2020 : la mise en place du conseil de la DHG dans la perspective du TRMD (Tableau de répartition des moyens par discipline) en lien avec les mesures spécifiques comme des suppressions, créations, compléments de services etc...

Arrivée de Mme Dodet, représentante des parents, à 18h15.

2- DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE (VOTE)

Au regard du délai très court pour transmettre ce PV, et la proximité avec les congés d'hiver, exceptionnellement, l'administration reprend la main à nouveau sur ce CA. Madame MARY accepte de prendre la charge de secrétaire de séance.

Vote des membres du CA : 17 pour 0 contre 0 abstention

Arrivée de Monsieur Dauvé, Maire de Nort sur Erdre, et de Mme Guéron, adjointe à 18h20.

3- Chapitre pédagogique)

2 Point information sur le calendrier.

Mme la Principale porte à la connaissance des membres du CA, que, en raison du déménagement du collège, et avec l'accord de Monsieur le Directeur académique,

- Le vendredi 10 avril sera vaqué pour les élèves. Elle précise que cette journée sera également la journée de récupération du lundi de Pentecôte, pour les enseignants. Elle permettra de finir la mise en cartons du matériel qui sera déménagé pendant la semaine du Lundi de Pâques,
- Les permanences du personnel sont organisées du mercredi 22 au vendredi 24 avril,
- La commission de sécurité est programmée pour le 23 ou 24 avril,
- Le lundi 27 avril sera également vaqué, pour permettre aux enseignants d'intégrer les nouveaux espaces.
- La seconde rentrée des élèves pour cette année scolaire s'organisera en 2 temps :
 - o Mardi 28 avril pour les 6^{ème} et 5^{ème}
 - o Mercredi 29 avril pour les 4^{ème} et 3^{ème}
- Mme la Principale informe qu'en raison des travaux, les élèves de 3^{ème} sont amenés à aller composer, pour les épreuves écrites du DNB, dans un collège voisin.
- L'oral du DNB sera quant à lui organisé le mardi 2 juin.

Une information sera transmise à l'ensemble des membres de la communauté éducative dès demain (distribution d'un mot et diffusion via Pronote et sur le site du collège).

Mme Maurin suggère une inversion du calendrier pour l'accueil des classes les 28 et 29/04 : faire rentrer prioritairement les 4/3èmes le 28/04.

Au sujet des traces du collège Paul Doumer, les élèves précisent que des projets d'arts sont à l'oeuvre (en arts plastiques sur quelques classes et avec l'atelier audio-visuel).

Vote des membres du CA : 19 pour 0 contre 0 abstention

3 Présentation des orientations de répartition de la DGH dans la perspective de la définition des BMP, CSR, et demandes de créations de postes pour la préparation du TRMD, pour la rentrée 2020

Présentation orientations de la ventilation globale de la DHG (Dotation Horaire Globale) dans la perspective de la définition des BMP-CSD-CSR et de mesures éventuelles créations-suppressions de postes dans le cadre de la préparation année scolaire 2020-2021 en lien avec le TRMD (tableau de répartition des moyens par discipline) qui est complété à cet instant de l'année en lien avec des opérations relatives au postes menées au niveau national.

Mme la Principale présente la DHG attribuée à l'établissement. Rappel de principe : les moyens alloués par l'inspecteur d'académie résultent des décisions prises au niveau national consécutivement au vote du budget national par les législateurs à l'Assemblée Nationale, et après arbitrage au niveau académique et départemental.

Des précisions ont été apportées aux membres de la commission permanente réunie le 30 janvier 2020 afin d'expliquer les modalités de ventilation des heures HP (heures postes) et HSA (heures supplémentaires année).

La dotation a été adressée le 17 janvier 2020. Cette dotation faisait apparaître **764 HP 30 HSA et 11 IMP**. Cette dotation est en augmentation par rapport à celle de l'année précédente en raison d'une division supplémentaire attendue pour la rentrée 2020.

29 heures (26 + 3) sont allouées par division soit 754 heures (676 + 78) auxquelles sont ajoutées un crédit de 15 heures pour l'AS et 4 heures statutaires (2 en physique-chimie et 2 en SVT correspondant aux postes de ces deux disciplines) et 21h pour l'enseignant de l'ULIS → 794 heures au total
11 IMP sont également attribuées (indemnité pour missions particulières).

Mme la Principale présente la structure. Elle précise qu'une rencontre a eu lieu le 1^{er} décembre dernier avec l'inspectrice d'académie adjointe qui représentait l'inspecteur d'académie et en présence des gestionnaires de la DOS de l'IA 44 (division de l'organisation scolaire et de l'action pédagogique). La Principale était accompagnée de la principale adjointe et avait proposé au conseiller principal d'éducation (M. Malavasi) de participer à ce temps de dialogue avec les autorités académiques. Différents points ont été abordés pour présenter le collège Paul Doumer, notamment, dans cette année particulière de démenagement, et d'engagement des travaux d'agrandissement à venir, sur une zone de très forte attractivité démographique.

STRUCTURE PREVISIONNELLE ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Niveau	Prévision arrêtée par IA 44 au 17/01/2020	Nombre de divisions
6 ^{ème}	181	7
5 ^{ème}	187	7
4 ^{ème}	179	6
3 ^{ème}	156	6
Effectif total	706	26

Rappel : 682 en sept. 2019 25 en sept. 2019

Les dotations sont (cf plus haut) calculées à la division. De façon mécanique, la dotation est donc en hausse pour collège Paul Doumer pour cette année scolaire 2019-2020 qui accueillera davantage d'élèves et une division de plus (26^{ème}).

Sur la base de DHG transmise à ce moment de l'année, la direction du collège a donc procédé à une ventilation de ces heures dans le cadre d'une préparation de répartition et ce, dans la perspective des opérations relatives au tableau de répartition des moyens par discipline (TRMD) présenté ci-après.

Préalablement à la présentation pour information du TRMD, Mme la Principale explique qu'avec ces moyens attribués, il revient donc au chef d'établissement de répartir les heures par divisions, par niveaux en respectant les horaires légaux (accompagnement personnalisé, groupes...). Les choix qui ont pu être effectués par rapport aux éléments de dotation complémentaires ont été faits, rappelle la principale, dans le respect du projet d'établissement et en lien avec les équipes pédagogiques informées de la situation.

Pour rappel, les références des textes officiels sont communiquées : Décret 2015-544 et Arrêté du 19 mai 2015 sur l'organisation des enseignements au collège pour les nouveaux horaires des classes de 6^{ème}, de 5^{ème}, de 4^{ème} et de 3^{ème}

Horaires élèves pour chaque discipline et chaque niveau →

Enseignements / Niveaux	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Français	4.5	4.5	4.5	4
Histoire-Géographie EMC	3	3	3	3.5
LV1	4	3	3	3
LV2	--	2.5	2.5	2.5
Arts Plastiques	1	1	1	1
Éducation musicale	1	1	1	1
EPS	4	3	3	3

Mathématiques	4.5	3.5	3.5	3.5
Physique-Chimie	.	1.5	1.5	1.5
SVT	.4	1.5	1.5	1.5
Technologie	.	1.5	1.5	1.5
Total	26	26	26	26
	dont 3	dont 3	dont 3	dont 3
EC = Enseignements de complément	pour EC	pour EC	pour EC	pour EC

Il convient de préciser que la DHG est répartie avec d'une part des heures "face aux élèves" HP et HSA et, d'autre part, des moyens alloués dans le cadre d'une enveloppe permettant d'attribuer des indemnités pour des missions : des IMP (indemnités pour missions particulières). Ces dispositions sont définies dans le décret n° 2014-940 du 20 août 2014 qui précisent les modalités de reconnaissance des missions des enseignants exerçant dans les établissements du second degré depuis la rentrée scolaire 2015.

Mme la Principale précise que les heures postes correspondent aux professeurs nommés à titre définitif. Il faut distinguer les moyens attribués à l'établissement avec les supports provisoires que sont les stagiaires (9 h ou 18h), les BMP (9 h-18 h), et les CSD (complément de service donné) et CSR (compléments de service reçu) pour des volumes compris entre 2 et 8 h.

Mme la Principale présente pour information la ventilation des heures établie à ce stade de l'année. En fonction de la dotation attribuée, le travail mené a consisté à assurer la répartition des moyens sur la base des horaires légaux dus aux élèves.

Des choix ont été opérés afin de respecter l'équilibre et l'esprit des dispositifs pédagogiques développés dans le projet d'établissement et ce, en prenant également en considération les ressources humaines et les apports d'heures dans les différentes disciplines.

Un document récapitulatif de 4 pages a été remis aux membres du CA. Un nouveau document, mis à jour avec l'attache des enseignants (document en annexe de ce PV). La principale précise que l'ensemble des heures attribuées sont utilisées, en prenant en compte l'ensemble des dispositifs mis en place, en particulier pour le niveau 4^{ème}, particulièrement chargé, selon les prévisions de l'Inspection Académique.

TABLEAU DE REPARTITION DES MOYENS PAR DISCIPLINE (TRMD) / FEVRIER 2020

Disciplines	Besoins	Apports	Nombre de postes	Écarts	MESURES	HP	HSA
Lettres classiques	7	18	1	+ 11	- CSD interne 11h vers Lettres Modernes	7	0
Lettres modernes	121	90	5	28	+ CSR interne 11 h de LC et BMP 17h	118	3
Allemand	14.5	14.4	1	0.1	0.1 HSA (qui sera convertie en HSE, du fait du TP)	14.5	0.1
Anglais	92	72	4	32	demande d'une création 4 TP (14.4 et 15)	90.8	1.2
Espagnol	44.5	36	2	12.5	BMP 9h 1 TP 15h	42	2.5
Histoire-géographie	87.5	72	4	15.5	1 BMP 18h 1 tp 14.4	86,4	1.1
Mathématiques	108.5	90	5	18.5	demande d'une création 2 tp 12h et 14.4	107.4	1.1
Technologie	42.5	36	2	6.5	1BMP 6h	42	0.5
Sc. Physiques	40.5	36	2	4.5	1 BMP 3	39	1.5
SVT	45.5	33	2	12.5	1 BMP 11	44	1.5
Éduc° musicale	27	18	1	9	1 BMP 9	27	0
Arts plastiques	26	15	1	13	1 BMP 18 + 5 ET 1 CSD 12	26	0
EPS	102	100	5	2	1 BMP 3 1 tp 16h	99	3
ULIS	21	21	1	0		21	
Total	794	655	36			764	30

Un tableau reprenant ces éléments est adressé au service de la DOS (Division de l'Organisation Scolaire) à l'inspection académique de Loire-Atlantique dans le cadre de cette phase de gestion du TRMD dans le cadre d'un calendrier national sur ces opérations.

Mme la Principale évoque qu'il s'agit ainsi, à ce moment de l'année et de la préparation de la prochaine rentrée, de soumettre la coloration des postes définitifs pour avis au CA sans qu'il soit utile encore de se prononcer sur la